

Réunion 06 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 13

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : Mme P. BEAURENAUD
MM. PH. LEJEUNE, G. MARTIN, L. ERAY, J. MAURIAC, P. RAFFARD, M. PINGUET.

COMPETITIONS MASCULINES

CHANGEMENT D'HORAIRE PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

RAPPEL : à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'à fin février 2020, les rencontres seront programmées à 14h30 et le lever de rideau à 12h30.

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

DEROULEMENT :

Les qualifiés :

ALLIGNY-SAINT-AMAND D4, ANLEZY D3, CERCY D1, CIE IMPHY D2, CHANTENAY D3, CHARRIN D2, CHATILLON D3, CHAULGNES D2, COSNOIS FC D2, CORANCY D3, CORVOL D4, COULANGES D2, DRUY-BEARD D3, ENTRAINS D3, ESN 58 2 D2, GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS D3, LA MACHINE D1, LUTHENAY D1, LUZY-MILLAY D2, MARZY D2, MON TSAUCHE D4, MOULINS-ENGILBERT D3, NARCY D2, NEUVY D4, NEVERS-MAUPAS D4, OLYMPIQUE-SAINT-MARTIN- d'HEUILLE D4, PREMERY D2, SAINT-ELOI D2, SAINT-PERE D1, SAINT-PIERRE D2, SAINT-REVERIEN D3, SAINT-SAULGE D4, SAUVIGNY D2, TANNAY D4, VANDENESSE-SAINT-HONORE D4, VARZY D4.

En attente des rencontres restant à jouer : LORMES D3 ou FC NEVERS 58 2 D1, SAINT-BENIN 2 D2 ou NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 2 D3, SAINT-SEINE D4 ou GUERIGNY-URZY 2 D4 (soit 39 équipes).

1^{er} tour de qualification

Dimanche 17 novembre 2019

⇒ 14 équipes et 25 exempts soit 7 matches

Tirage :

CORVOL D4 / CHAULGNES D2

ST MARTIN D'HEUILLE D4 / COSNOIS FC D2

ANLEZY D3 / ST PIERRE LE MOUTIER D2

VANDENESSE ST HONORE D4 / MON TSAUCHE D4

CHANTENAY D3 / ST PERE D1

VARZY D4 / Perdant ST BENIN R2 / RCNCS R3 (match Coupe du Conseil Départemental) – date à fixer ultérieurement

SAUVIGNY LES BOIS D2 / CERCY D1 – Fixé au 15 décembre 2019

Le tirage s'est effectué en présence de nombreux clubs : CHARRIN, ESN 58, COULANGES, SAUVIGNY LES BOIS, ST PIERRE LE MOUTIER, NARCY, ANLEZY, MOULINS ENGILBERT, CORBIGNY, CHAULGNES, PREMERY, CHATEAU-CHINON ARLEUF, CORANCY, LUZY MILLAY, NEVERS CHALLUY SERMOISE, DRUY BEARD, SUD LOIRE ALLIER et ST ELOI.

Etait également présente la société SPORT COMM représentée par M. Lionel RIBEROL.

La Commission remercie cette nombreuse assistance.

1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 10 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

COSNE 2 / LUTHENAY 1 – match n° 50044.1 – demande de COSNE pour avancer la rencontre au samedi 9 novembre 2019, à 18 heures. Accord des deux clubs et de la commission.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

LUZY MILLAY 1 / CHARRIN 1 – match n° 50177.1 – est inversé à la demande de LUZY MILLAY et se jouera sur le terrain de CHARRIN (terrain en réfection). Accord des deux clubs et de la commission.

Le match retour aura lieu à LUZY MILLAY.

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

CORBIGNY 3 / MOLINS-ENGILBERT 1 – match n° 50307.1 – demande de CORBIGNY pour avancer la rencontre au samedi 9 novembre 2019, à 20 heures. Accord des deux clubs et de la commission.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

LA MACHINE 3 / SAINT-PIERRE 2 – match n° 50451.1 – la rencontre est programmée à 12h30.

Journée du 01 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

LUZY MILLAY 1 / CHATEAU-CHINON ARLEUF 1 – match n° 50189.1 – est inversé à la demande de LUZY MILLAY et se jouera sur le terrain de CHATEAU-CHINON ARLEUF (terrain en réfection). Accord des deux clubs et de la commission.

Le match retour aura lieu à LUZY MILLAY.

2 – MATCHES NON JOUES

Journée du 15 septembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

FOURCHAMBAULT 1 / CERCY 1 – match n° 50015.1 fixé le 17 novembre 2019

Journée du 13 octobre 2019

Coupe du CONSEIL DEPARTEMENTAL

SAINT-SEINE D4 / GUERIGNY-URZY R3 – fixé le 15 décembre 2019

LORMES D3 / NEVERS FC 58 R3 – fixé le 17 novembre 2019

SAINT-BENIN R2 / RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE R3 – fixé le 15 décembre 2019

Journée du 20 octobre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

CLAMECY 2 / POUILLY 1 – match n° 50095.1 – fixé le 17 novembre 2019

MARZY 1 / GARCHIZY 2 – match n° 50096.1 – fixé le 17 novembre 2019

CORBIGNY 2 / CIE IMPHY 1 – match n° 50093.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

MONTIGNY 1 / LUZY-MILLAY 1 – match n° 50158.1 – fixé le 17 novembre 2019

FOURCHAMBAULT 2 / SAINT-BENIN 2 – match n° 50162.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

VAUZELLES 3 / SAINT-PERE 2 – match n° 50226.1 – fixé le 17 novembre 2019

CLAMECY 3 / GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS 1 – match n° 50227.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

MARZY 2 / SAINT-REVERIEN 1 – match n° 50294.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

TANNAY 1 / NEUVY 1 – match n° 50348.1 – fixé le 17 novembre 2019

Journée du 27 octobre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

LA CHARITE 3 / CLAMECY 2 – match n° 50097.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

SAUVIGNY 1 / CHARRIN 1 – match n° 50163.1 – fixé le 17 novembre 2019

Journée du 03 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

LUTHENAY 1 / CORBIGNY 1 – match n° 50037.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

CHAULGNES 1 / LUZY-MILLAY 1 – match n° 50171.1 – à fixer

COULANGES 1 / SAINT-BENIN 2 – match n° 50174.1 – à fixer

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

COULANGES 2 / RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 2 – match n° 50240.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

LA MACHINE 2 / DRUY-BEARD 1 – match n° 50302.1 – fixé le 17 novembre 2019

MARZY 2 / NEVERS BANLAY 2 – match n° 50305.1 – fixé le 15 décembre 2019

CORANCY 1 / ANLEZY 1 – Match n° 50303.1 – à fixer

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

GUERIGNY URZY 2 / TANNAY 1 – match n° 50356.1 – fixé le 24 novembre 2019

VARZY 1 / ALLIGNY ST AMAND 1 – match n° 50358.1 – fixé le 24 novembre 2019

CHAULGNES 2 / NEUVY 1 – match n° 50357.1 – fixé le 24 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 4 – Poule B

DRUY-BEARD 2 / MOULINS ENGILBERT 2 – match n° 50402.1 – fixé le 17 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

LA MACHINE 3 / ESN 58 3 – match n° 50447.1 – fixé le 17 novembre 2019

Journée du 10 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

VAUZELLES 2 / SLA 09 1 – match n° 50048.1 – fixé le 17 novembre 2019 (arrêté municipal)

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

MONTIGNY 1 / ESN 58 2 – match n° 50176.1 – à fixer

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

ESN 58 3 / GARCHIZY AS 3 – match n° 50453.1 – fixé le 24 novembre 2019

3 – DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 01 septembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

CHARRIN 1 / CHATEAU-ARLEUF 1 – match n° 50133.1 – La commission prend note du match perdu par pénalité à CHATEAU-ARLEUF (0 but, -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de CHARRIN (3 buts, 3 points).

4 – COUPE DE L'AMITIE

La commission enregistre l'engagement de 26 équipes en Coupe de l'Amitié : ALLIGNY ST AMAND, CERCY 2, CHARRIN 2, CHATEAU ARLEUF 2, CHAULGNES 2, ESN 58 3, DRUY BEARD 2, CORVOL, GARCHIZY 3, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2, GUERIGNY URZY 2, LA MACHINE 3, LUTHENAY 2, MARZY 3, MOULINS 2, NARCY 2, NEUVY, NEVERS MAUPAS, OLYMPIQUE ST MARTIN, ST PEREUSE, ST PIERRE 2, ST SAULGE, ST SEINE, TANNAY, VANDENESSE ST HONORE, VARZY.

5 - COURRIEL

- RAS

COMPETITIONS FEMINIENS

6 – CRITERIUM FEMININ SENIORS A 8

La commission enregistre l'engagement de onze équipes : CORBIGNY 1, COSNE USC 1, COSNOIS FC 1, Entente CLAMECY-ANDRYES 1, Entente POUILLY-2F2N 1, MARZY 1, FC NEVERS 58 1, FC NEVERS 58 2, SNID 2, SNID SENIORS 1, SAINT-REVERIEN 1.

Le calendrier est consultable sur le site du DISTRICT.

COUPE DEPARTEMENTALE

Tour de cadrage avec trois matches, le 16 février 2020

Quarts de finale : 12 avril 2020

Demi-finales : 24 avril 2020

Finale : 14 juin 2020

FUTSAL

Finale départementale : 12 ou 13 janvier 2020

Finale régionale : 8 ou 9 février 2020

7 – MATCHS NON JOUES

Journée du 20 octobre 2019

SNID 2 / NEVERS FC 58 2 – match n° 50786.1 – reporté dimanche 15 décembre 2019, à 10h30

Journée du 27 octobre 2019

FC NEVERS 58 2 / Entente CLAMECY-ANDRYES 1 – match n° 50793.1 – à fixer. Les deux clubs sont priés de se mettre d'accord sur une date et de la communiquer au secrétariat du District, avant le 15 décembre.

8 – MODIFICATION AU CALENDRIER

- RAS

RAPPEL :

- **La saisie des résultats dans FOOTCLUBS doit être effective le dimanche soir au plus tard à minuit.**
- **Les feuilles de match doivent être transmises au plus tard le mercredi.**
- **Sont autorisées à jouer les joueuses de la catégorie U16 à Seniors et Vétérans (INTERDICTION FORMELLE DE FAIRE PARTICIPER DES U15). Tous les clubs sont tenus d'appliquer le règlement en vigueur sous peine de sanctions financière et sportive.**

Prochaine réunion de la Commission => jeudi 14 novembre 2019, à 17h00

Le Président
Bernard MAY



La Référente Coupes Départementales
Patricia BEAURENAUD



Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.